



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°41
4 octobre 2016

- Décisions du 12 septembre 2016 portant délégation de signature
* ordonnateur secondaire
* ressources humaines

P 2
P 8

Direction territoriale Sud-Ouest

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 12 SEPTEMBRE 2016 PORTANT DELEGATION DE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 12 octobre 2015,

Vu la décision du 30 janvier 2013 d'organisation des fonctions budgétaire et comptable de la direction territoriale Sud Ouest,

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant création d'un service à comptabilité distincte intitulé "plantations du canal du midi",

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean Abele, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les actes et documents concernant tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- les autorisations d'engagements comptables dans la limite des crédits délégués,
- les pièces de liquidation des dépenses,
- les pièces comptables d'ordonnancement des dépenses et des recettes de toute nature,

à

- Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, pour tous les budgets
- Fabien COULY, secrétaire général, pour tous les budgets
- Jean-Pierre MATTOSSI, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'entretien (AIE), pour le budget I, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'entretien
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau (ADVE), pour le budget A dépenses et pour toutes les recettes
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement (APE), pour le budget I - partie environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives (SRICA), pour le budget G - partie communication

Compétences spécifiques aux recettes

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à David BAICHERE, chef du bureau de gestion et valorisation du domaine (ADVE/BGVD), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives à la taxe hydraulique,
- des recettes relatives aux redevances domaniales,
- des recettes relatives aux fonds de concours issus des concessions portuaires et des conventions de superposition de gestion,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations,
- des recettes relatives au mécénat,
- des recettes relatives aux péages.

Délégation est donnée à Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local (ADVE/BDL), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs l'ordonnancement :

- des recettes relatives aux subventions de fonctionnement et d'investissement,
- des recettes relatives aux produits de remboursement/dédommagement suite à dommages au domaine public fluvial,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations.

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Chef des unités comptables			
Grégory LERICHE	Chef du bureau comptabilité finance	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Suppléants du chef des unités comptables			
Maryline COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Yannick LEMESLE	Adjoint au chef du bureau comptabilité finance	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Marielle TOUPILLIER	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, chef des unités comptables, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié du chef des unités comptables, délégations est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou à un ordre de paiement.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Suppléants du chef des unités comptables			
Maryline COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Yannick LEMESLE	Adjoint au chef du bureau comptabilité finance	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Marielle TOUPILLIER	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte du chef des unités comptables.

Compétences liées à la signature du bordereau des mandats et à la certification du service fait - phases de liquidation et de mandatement
--

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée à Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, chef des unités comptables, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses.

Il ne pourra en aucun cas signer, pour une même dépense, les pièces de liquidation et les pièces d'ordonnancement.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous à l'effet de signer, dans le cadre de cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Suppléants du chef des unités comptables			
Maryline COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Yannick LEMESLE	Adjoint au chef du bureau comptabilité finance	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Marielle TOUPILLIER	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

Les signataires ne pourront en aucun cas signer, pour une même dépense, les pièces de liquidation et les pièces d'ordonnancement.

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte du chef des unités comptables.

En ce qui concerne la compétence en matière d'ordonnancement des dépenses, cette délégation vaut uniquement en l'absence du chef des unités comptables.

Compétences spécifiques à la signature des commandes et à la certification du service fait - phase liquidation

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer tous actes et décisions concernant tout marchés de travaux, fournitures et services, dont le montant est inférieur au montant indiqué.

Unité	Fonction	Nom	Montant en €HT	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
SG	Chargée de mission immobilier	Maryline COMBES	20 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Xavier LEJEUNE	20 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Chef du bureau comptabilité finance	Grégory LERICHE	20 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Chef du bureau logistique informatique	Odile MONTI	20 000	UC 101	
	Chargé de prévention	Adrien MARTEL	10 000	UC 101 dans périmètre budget G	
	Adjoint au chef du bureau comptabilité finance	Yannick LEMESLE	8 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Chargé de la formation	Laurence PYDEGADU	10 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Chargé de la stratégie des systèmes d'information	Jacques SAVARE	4 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
AIE	Chef du bureau d'études techniques	Didier SANTUNE	20 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL	20 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF	20 000	UC 112	

Unité	Fonction	Nom	Montant en €Ht	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
	Adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT	20 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas SMYJ	4 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alain CASSAN	4 000	UC 112	
	Agent de maintenance	Henri DELON	2 000	UC 112	
	Agent de maintenance	Yannick COMBES	2 000	UC 112	
	Chef de l'unité dragage entretien et services	Badr RIDA	20 000	UC 111	
	Chef gestion collective	Michel CABANEL	4 000	UC 111	
ADVE	Chef du bureau du développement local	Hélène CHALLANDE	10 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
	Chef du bureau de gestion et de la valorisation du domaine	David BAICHERE	10 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
APE	Chef du bureau opérationnel projet plantations	Marielle TOUPILLIER	20 000		UC M850 (plantations)
	Chef du bureau environnement et paysages	Emilie COLLET	20 000		UC M850 (plantations)
SRICA	Chef du service relations institutionnelles communication archives	Jacques NOISETTE	20 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
	Chef du bureau communication	Nathalie BALLAND	10 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
	Chargée de communication	Corinne CHAUMEIL	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
	Assistante de communication et des relations institutionnelles	Véronique BENAZECH	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN	20 000	UC 123	
	Adjoint et responsable exploitation	Cédric JAFFARD	20 000	UC 123	
	Responsable domaine	Christophe RIGAL	4 000	UC 123	
	Responsable maîtrise d'ouvrage	David ROYER	20 000	UC 123	
	Chef du centre de Narbonne	Alexis LACOMBE	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Béziers	Jean-Michel JOYEUX	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL	4 000	UC 123	
SLO	Chef de la subdivision SLO	Christelle BERNES-CABANNE	20 000	UC 121	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Patrick FENOLL	20 000	UC 121	
	Responsable domaine	Didier HUMBERT	8 000	UC 121	
	Responsable exploitation	Bernard BLANC	4 000	UC 121	
	Assistant maîtrise d'ouvrage	Philippe ZUERAS	2 000	UC 121	
	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT	4 000	UC 121	
	Chef du centre de Castelnaudary	Didier HERIT	4 000	UC 121	
Chef du centre de la Montagne Noire	Laurent MALINGREY	4 000	UC 121		

Unité	Fonction	Nom	Montant en €Ht	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
SHG	Chef de la subdivision SHG	Loïc CARIO	20 000	UC 133	
	Adjoint et responsable domaine	Jean-Paul AUDOUARD	20 000	UC 133	
	Responsable maîtrise d'ouvrage	Didier CAJARC	5 000	UC 133	
	Chef du centre de Négra	Jean-Louis MARTY	3 000	UC 133	
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI	3 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Négra	André CAHUZAC	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Toulouse	Michel BETEILLE	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Toulouse	Dominique GUEFFIER	2 000	UC 133	
STG	Chef de la subdivision STG	Christian MORETTO	20 000	UC 132	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Sébastien JOUSSERAND	20 000	UC 132	
	Responsable domaine	Denis LECLERC	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Moissac	Thierry CARD	4 000	UC 132	
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE	20 000	UC 131	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Alain ASTRUC	20 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Ouest	Philippe SGORLON	15 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE	15 000	UC 131	
	Responsable exploitation	Marc MORANCHO	4 000	UC 131	
	Responsable domaine	Sylvie ARCAS	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	Gérald RICARD	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	David NERAUD	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Paul BOTTARLINI	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Christophe TEXIER	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe assistant domaine	Philippe PRATS	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe assistant domaine	Christian COUTERET	4 000	UC 131	

ARTICLE 8 :

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.

ARTICLE 9 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, 12 septembre 2016

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

Jean ABELE

DECISION DU 12 SEPTEMBRE 2016 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 12 octobre 2015,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean Abele, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, en fonctionnement nominal comme en astreinte, et pour l'ensemble des personnels de la direction territoriale du Sud-Ouest, à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, et à Fabien COULY, secrétaire général, à l'effet :

- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail
- de prendre les décisions d'intérim
- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés
- de prendre les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- d'autoriser le remisage à domicile d'un véhicule de service.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève
- de prendre tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission hors du territoire national.

Délégation est donnée à Fabien COULY, secrétaire général, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève et en cas d'absence ou d'empêchement de la direction
- de prendre les ordres de mission sur le territoire national et de signer les états de frais de déplacement correspondants.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- d'établir les fiches de postes
- de procéder à la tenue des entretiens professionnels
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail en heures ouvrables aux agents désignés ci-dessous :

au siège :

- Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions.
- Fabien COULY, secrétaire général.
- Jean-Pierre MATTOSSI, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau.
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement.
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est (SLE), et en cas d'absence ou d'empêchement Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest (SLO)), et en cas d'absence ou d'empêchement Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne (SHG), et en cas d'absence ou d'empêchement Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne (STG), et en cas d'absence ou d'empêchement Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine (SAQ), et en cas d'absence ou d'empêchement Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, et en cas d'absence ou d'empêchement Yannick LEMESLE, adjoint au chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.
- Adrien MARTEL, chargé de prévention.

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, et en cas d'absence ou d'empêchement Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements.
- Alain CASSAN, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Laure DUZERT, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Marielle TOUPILLIER, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Alexis LACOMBE, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.
- Vincent VILLANUEVA, chef d'équipe du centre d'exploitation de Béziers.
- Gilles CHAPPUIS et Yves LORENZATO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Narbonne.
- Christian DEISZ et Jérôme GOUZY, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.
- Jacques RICARD et Antoine GARCIA, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Serge IZQUIERDO, Jean-Jacques CANTIER et Jean-Pierre ALBAREDE, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Didier BARTHAS et Beladj AMRANI, chefs d'équipe du centre de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.
- André CAHUZAC et Robert KIELAR, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Négra.

- Michel BETEILLE et Dominique GUEFFIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.
- Patrick DOMINGON, chef d'équipe du centre d'exploitation de Montech.
- Maurice TADIELLO, chef d'équipe du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.
- Gérald RICARD et David NERAUD, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Jean-Paul BOTTARLINI et Jean-Christophe TEXIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires)
- de prendre les autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours sauf en matière syndicale et sociale

aux agents désignés ci-dessous :

au siège :

- Jean-Pierre MATTOSSI, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest), et en cas d'absence ou d'empêchement Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne, et en cas d'absence ou d'empêchement Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, et en cas d'absence ou d'empêchement Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, et en cas d'absence ou d'empêchement Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, et en cas d'empêchement Yannick LEMESLE, adjoint au chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.
- Adrien MARTEL, chargé de prévention.

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, et en cas d'absence ou d'empêchement Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements.
- Alain CASSAN, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Laure DUZERT, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Marielle TOUPILLIER, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Alexis LACOMBE, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national (et de signer les états de frais de déplacement correspondants) ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
 - d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
 - de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
- aux chefs d'arrondissement ou à leurs adjoints désignés ci-dessous :

- Jean-Pierre MATTOSSI, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

En astreinte, les chefs d'arrondissement ou leurs adjoints ont autorité sur tout le périmètre de la direction territoriale sud ouest.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreint, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
 - d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
 - de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
- aux chefs de subdivision et suppléants désignés ci-dessous :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest), et en cas d'absence ou d'empêchement Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne, et en cas d'absence ou d'empêchement Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, et en cas d'absence ou d'empêchement Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, et en cas d'absence ou d'empêchement Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

En astreinte, les chefs de subdivision et suppléants ont autorité soit sur la zone du canal latéral à la Garonne, soit sur celle du canal du Midi.

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables, notamment dans le cadre de certaines actions de maintenance curative programmées hors horaires de navigation

aux chefs de maintenance et suppléants et aux chefs d'unités opérationnelles de maintenance désignés ci-dessous :

- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, et en cas d'absence ou d'empêchement Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services.
- Carl BEZIAT, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.
- Alain CASSAN, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreint, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants

aux chefs de bureau désignés ci-après :

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, et en cas d'empêchement Yannick LEMESLE, adjoint au chef du bureau comptabilité finance.
- Adrien MARTEL, chargé de prévention.

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Laure DUZERT, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Marielle TOUPILLIER, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

ARTICLE 9 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à l'effet :

- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
 - de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables.
- aux chefs de centre d'exploitation désignés ci-dessous :

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Alexis LACOMBE, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.

En astreinte, les chefs de centre d'exploitation ont autorité sur le périmètre de leur subdivision.

ARTICLE 10 :

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière de ressources humaines est abrogée.

ARTICLE 11 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, 12 septembre 2016

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

signé :

Jean ABELE